



ADMISSION 2022/2023

- > Restauration scolaire - Accueil Périscolaire
- > Accueil de loisirs « les Alouettes »
- > École Municipale des Sports
- > Point Accueil Jeunes

Si vous aviez déjà un dossier constitué en 2021/2022, il suffit de le mettre à jour via le Portail Familles.

Dates pour effectuer cette formalité :


- Jean Jaurès : 09/05 au 20/05
- Marie Curie : 23/05 au 03/06
- Jacques Prévert : 06/06 au 17/06

Les inscriptions annuelles se font en deux étapes :

- 1• Admission
- 2• Réservations

Pour mieux vous guider dans vos démarches, un schéma explicatif vous est proposé au verso du document.

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR :

-  À transmettre, via le Portail Familles, au format pdf :
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Le carnet de vaccination ou une attestation remplie par le médecin
 - Attestation d'assurance responsabilité civile
 - Bulletin de salaire ou justificatif de travail de moins de 3 mois de chacun des adultes du foyer
 - Copie obligatoire du Projet d'Accueil Individualisé (PAI) si votre enfant est concerné.
 - Attestation CAF de moins de 3 mois pour les Corbasiens souhaitant bénéficier du Quotient Familial.

En cas de difficulté, l'équipe de la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports (DEJS) se tient à votre disposition.

CONTACT

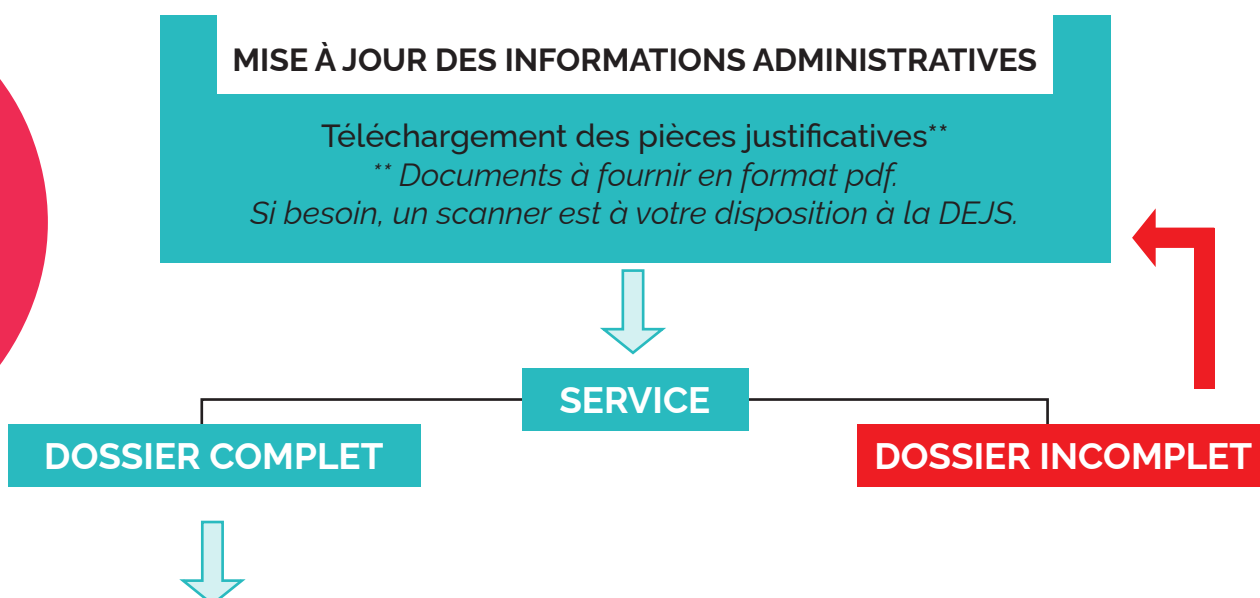
DEJS - 30 rue de la République 69960 Corbas - tél. 04 37 25 19 59.

Horaires : tous les jours de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf le lundi de 8 h 30 à 12 h



ÉTAPE 1 : Admission

Jean Jaurès : du 9 au 20 mai | Marie Curie : du 23 mai au 3 juin | Jacques Prévert : du 6 au 17 juin



Un mail vous est adressé. Il indique que votre admission est validée et vous invite à passer à la 2de étape.

- Pour le périscolaire et la restauration scolaire, le service vous ouvre les plages d'inscription. Vous pouvez directement « réserver ».
- Pour les Alouettes vous devrez au préalable adresser une demande d'ouverture de la plage d'inscription à la DEJS.
Celle-ci déclenchera alors le paiement d'une cotisation annuelle d'1€.

ÉTAPE 2 : Réservations

Jean Jaurès | Marie Curie | Jacques Prévert : **JUSQU'AU 15 JUILLET**

RÉSERVATION DES ACCUEILS

- > Réservations envoyées au service. Elles sont jaunes
- > Réservations validées par le service. Elles sont vertes

Un mail vous est adressé, il indique que les réservations sont validées.

! **PAI** Si votre enfant fait l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI), merci de l'indiquer dans l'onglet « **informations sanitaires** » - dans la case « **difficultés de santé** ».

! **AEEH** Si votre enfant bénéficie de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), merci de l'indiquer dans l'onglet « **informations sanitaires** » - dans la case « **recommandations utiles des parents** ».

